ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 52249

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui étendent au secteur public l'obligation du taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans les effectifs de chaque administration. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si, en 2008, ce taux d'emploi est effectif dans tous les services et administrations qui dépendent de son haut-commissariat et si tel n'est pas le cas, de lui indiquer les mesures qui peuvent être envisagées pour y favoriser l'embauche de personnes handicapées.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 52249
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5790
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)